



LA LETTRE

L'UNSA Défense, faites la différence !

UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
01 42 22 37 02



Numéro 54
SEPTEMBRE 2024

federation@unsa-defense.org portail-unsa.intradef.gouv.fr www.unsa-defense.org [@UnsaDefense](https://twitter.com/UnsaDefense) [UNSADefense](https://www.facebook.com/UNSADefense) [Unsa defense diffusion](https://www.youtube.com/channel/UC...)

EDITO

CHERES ADHERENTES, CHERS ADHERENTS, CHER(E)S COLLEGUES

Le sourire est vraiment une langue universelle. On dit souvent qu'il coûte peu à celui qui l'offre et apporte beaucoup à celle ou celui qui le reçoit. Qu'il soit esquissé, ébauché, timide, franc ou lumineux, le sourire est comme la vitrine de nos émotions. Il invite aux échanges, à la communication, à la sympathie, il représente une main tendue, un espoir, il est à la fois une solidarité et une promesse d'amitié ou plus. En tout cas, un sourire ne laisse jamais indifférent.

Les augures du café du commerce avaient prédit une période infernale à tous les égards... réseaux saturés, circulation anarchique, sécurisation impossible, foule incontrôlable... à telle enseigne que le mot d'ordre hélas propagé et persistant était devenu « *Fuyez* ».

L'UNSA, quant à elle, n'a eu de cesse de rappeler que la période serait avant tout festive, joyeuse et l'évènement exceptionnel. Les faits ont l'avantage de la ténacité et ce sont les athlètes olympiques, paralympiques, et toute cette foule de bénévoles exceptionnels qui ont donc apporté le plus cinglant démenti à tous ces sombres préalables. Leur joie, leur enthousiasme, leur engagement étaient somme toute normaux face à l'évènement... ils y ont rajouté les sourires, comme un parapluie protecteur aux mauvaises ondes, avant, pendant et après ces Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Bien sûr, il y a eu des larmes de déception et chacun les entend, les comprend... mais « *les larmes ne sont-elles pas l'extrême sourire* » en certaines exceptions, disait Stendhal.

Il y a bien des sujets qui ne prêtent guère à sourire, c'est vrai et l'UNSA ne tombe pas dans un angélisme béat, soyez rassurés. Mais le sourire, c'est contagieux et autorisez-moi en cette rentrée 2024 d'en faire **ce mot à retenir pour l'année sociale qui commence**... une goutte chaque jour, comme un collyre pour la rétine des relations humaines. Nous avons toutes et tous, j'en suis sûr, un être cher à qui nous saurons dire : « Ne perds pas ton sourire, il est ma force ».

« *Je me presse de rire de tout, de peur d'être obligé d'en pleurer* » racontait Beaumarchais. Alors d'abord... souriez !!!

Laurent TINTIGNAC - Secrétaire général de l'UNSA-Défense

Bonne rentrée

Toute l'équipe UNSA Défense, vos délégué-es, élu-es, représentant-es, responsables, vous souhaitent une bonne rentrée. La saison 2024-2025 commence et vous trouverez toujours l'UNSA à vos côtés.



On est bien à l'UNSA

Extrait de l'UNSA Mag « national » de septembre 2024

Laurent Tintignac, nouveau secrétaire général de la fédération UNSA défense, nous parle de sa fédération.

Le ministère des Armées compte 275 000 agents dont 65 000 sont des personnels civils : fonctionnaires, contractuels, ouvriers de l'État. Seuls ces civils ont droit à la représentation syndicale et il n'est pas toujours aisé de les rendre visibles dans un monde aux 3/4 kaki.

L'UNSA représente cette population civile aux fonctions très hétérogènes, partout sur le territoire métropolitain, dans les DROM /COM, départements, régions et à l'étranger. Le « MinArm » comme on dit, compte 14 employeurs de l'armée de terre à la direction du service national, de la marine, au service des énergies opérationnelles.

Nous disposons d'un Comité social d'administration ministériel (CSAM) au sein duquel je suis élu avec mes deux adjoints, Nathalie Albertin et Francis Dubois.

Quels sont les objectifs de la fédération UNSA Défense ?

D'abord un préalable, l'ADN des personnels civils. Nous sommes au service des personnels militaires en termes de soutien dans tous les domaines.

À l'UNSA Défense nous relevons notre engagement dans la « Fonction publique de la Sécurité » avec un grand S. Le gage de son efficacité est l'invisibilité et c'est parfois une difficulté dans notre mandat que de rendre visible ce qui a vocation à ne pas l'être.

Entretenir des avions qui assurent la sécurité aérienne ou l'espace maritime français, travailler dans le renseignement, la cyber défense, sur les programmes d'armement, les essais, l'entretien des matériels, des infrastructures, assurer le ravitaillement des militaires, fiabiliser les rémunérations, garantir un service de santé des armées à la pointe de la médecine ou encore être un soutien infaillible des militaires en opérations sur un territoire hostile... ne fait pas de bruit bien sûr, mais derrière cela, il y a cette communauté civile de la défense que nous représentons, défendons, informons avec engagement, conviction et goût pour la chose syndicale.

Comment vois-tu le quotidien de ta fédération ?

Avec mon équipe, nous partageons nos décisions et rendons compte. Des équipes de confiance partout sur le territoire.

Je nous estime chanceux à la fédération car nous avons des experts de très grandes compétences dans tous les domaines et pour la fédération, c'est un plaisir et un honneur de les représenter auprès des instances ministérielles. Nous disposons d'un réseau de délégués de terrain, nos secrétaires territoriaux, nos experts des 6 filières socioprofessionnelles et de nos réfé-

rents et élus auprès des 14 grands employeurs comme auprès des 14 établissements dits « sous tutelle » (EPA/EPIC... tel l'institut national des Invalides, l'office des anciens combattants et victimes de guerre, encore l'école polytechnique). Nous comptons par ailleurs des élus très engagés dans les CAP et je sais à quel point ce mandat peut laisser des traces, alors je tiens ici à les remercier une nouvelle fois.



Les compétences sont présentes partout grâce à ces militantes et militants engagés. Nos échanges sont permanents et la fédération est bien notre maison commune... au sens de l'engagement syndical qui nous anime comme en propre au siège où nous accueillons avec plaisir ces délégations siégeant pour l'UNSA dans leurs instances, lorsqu'ils viennent préparer leur travail ou rédiger leurs comptes rendus.

Quelle est la représentativité de l'UNSA au niveau du ministère des Armées ?

L'UNSA progresse... doucement... nous sommes aujourd'hui sur la 3^e marche du podium de la représentativité avec 22 %. Nous comptons 6 élus au sein du CSA ministériel. Il nous faut sans cesse remettre l'ouvrage sur le métier et c'est ce que, collectivement dans cette fédération, nous nous attachons à faire sans relâche.

Qui es-tu Laurent Tintignac ?

Je suis engagé à l'UNSA depuis 2003, donc pas un novice dans le militantisme, mais j'avoue que l'engagement syndical est passionnant. Chronophage, vorace même parfois, mais oui passionnant. Le partage entre fédérations, la confiance des instances nationales de l'UNSA comme de l'UNSA Fonction publique, les rencontres, les expériences communes, les moments de cohésion font de ce mandat syndical, certes un engagement qui peut générer des sacrifices, mais un plaisir de se reconnaître dans le goût des autres, d'être utile, solide et durable.

Sinon j'aime la poésie, la politique, les séries télé nordiques, j'aime écrire, j'aime la philosophie et je suis collectionneur de bandes dessinées. Ce qui vaut mieux que collectionner les Boucliers de Brennus quand on est comme moi... de Clermont-Ferrand.

Propos recueillis par
Luc Farré

Retraites

Lever le tabou des recettes

Le rapport 2024 du Conseil d'orientation des retraites, comme d'ailleurs celui de 2023, confirme que les dépenses de retraites sont maîtrisées à moyen et long termes. Il démontre aussi, comme l'UNSA n'a cessé de le dire, que la réforme de 2023 n'aura quasiment aucun effet sur le solde des retraites. Ainsi, le déficit se creusera de nouveau, dès 2030, pour retrouver son niveau d'avant la réforme.

Ce rapport démontre, une fois de plus, qu'il faut agir prioritairement sur les recettes. Pour preuve, à horizon 2070, l'écart entre les dépenses et les recettes va s'accroître et le volume des recettes diminuera, au minimum de 1,2 point de PIB. Agir sur les recettes est donc indispensable pour pérenniser notre système de retraites par répartition.

Des leviers existent que l'UNSA n'a cessé de formuler :

- * Améliorer le pouvoir d'achat des travailleurs par une hausse des salaires et des traitements
- * Augmenter les cotisations patronales
- * Revoir la politique d'exonérations des cotisations employeurs qui, aujourd'hui, coûtent 75 milliards d'euros aux contribuables
- * Socialiser les compléments de salaires tels que la prime de partage de la valeur ajoutée, les heures supplémentaires, etc. qui représentent un manque à gagner de plus 19 milliards d'euros
- * Combattre les discriminations et les inégalités professionnelles subies par les femmes durant toute leur carrière
- * Mettre en œuvre une ambitieuse politique d'emploi des seniors...

La mise en œuvre de ces mesures aurait notamment pour effets :

- * D'augmenter sensiblement les recettes du système
- * De résorber le déficit
- * De préserver le niveau de vie des retraités qui, sur la période, ne cessera de diminuer.

Ce rapport renforce la conviction de l'UNSA de la nécessité d'organiser une conférence des financeurs de la Sécurité sociale et de revenir sur la réforme des retraites.

PSC

« Les calculs sont pas bons »... m'dame Harmonie !!



L'accord MinArm en matière de Protection Sociale Complémentaire a été négocié entre la DRHMD / Direction de Projet PSC et les organisations syndicales représentatives. Il est facile dès lors que l'on ne dispose pas de ce label de représentativité, de n'avoir été d'aucune des analyses examinées pendant des mois, de « ramener sa fraise » à la fin de la foire. On est toujours plus malin à ce moment-là...

Pour autant, si cet accord en PSC coche bien des cases au regard des standards du marché dans le domaine de la santé, il n'en demeure pas moins « invendable » dès lors que les tarifs estimés par le prestataire « Harmonie mutuelle » ayant emporté le marché, sont loin de correspondre à l'esprit comme à la lettre de ce qui a été négocié pendant des mois.

Nous voilà entrés dans la phase préparatoire à l'adhésion obligatoire au 1^{er} janvier 2025 pour les quelques 65000 agents civils du Ministère des Armées (hors cas de dispenses en cours d'examen – Voir les exemples de dispenses dans les communications DRHMD). Le groupe « Harmonie » ayant emporté l'appel d'offre, était une des 4 mutuelles référencées par le MinArm et chaque adhérent bénéficiait ainsi d'une prise en charge partielle de son montant de cotisation du fait de ce référencement. Ce référencement tombe avec l'accord. Il en est de même avec la prise en charge forfaitaire de 15€ en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022... cela, il aurait sans doute été nécessaire de le rappeler dans la communication ministérielle. Il n'empêche... d'un accord censé apporter un gain de pouvoir d'achat aux agents, pour une meilleure couverture santé, il ressort que nombre d'adhérents, y compris auprès d'Harmonie, n'y trouvent pas leur compte et pour certains, verront leur montant de cotisation augmenter dans des proportions insupportables et incompréhensibles.

Ce n'est pas l'accord signé par l'UNSA Défense, au même titre que l'ensemble des organisations syndicales représentatives. « Les calculs sont pas bons »...madame Harmonie.

Les arguments du déficit actuel des mutuelles référencées, celui du déficit de la sécurité sociale, l'explosion des soins médicaux nouveaux (notamment orthodontie ou psy pour les enfants), le passage d'une logique collective à un contrat individuel sans bénéfice de la solidarité... ces attermoissements ne sauraient justifier un coût supérieur à la cotisation actuelle pour des prestations équivalentes et pour certaines moindres dans le panier de soins dit « de base ». Il faudra souscrire à l'option 1, ce qu'a démenti la représentante de « Harmonie » face à la CPPS... il y a donc tromperie sur la marchandise. Faudra-t-il en arriver à ce que les agents adhèrent à ce contrat en laissant leurs ayants droit au sein d'une autre mutuelle pour éviter une augmentation tarifaire ? En cela, le contrat proposé par Harmonie est immoral et pas dans l'esprit mutualiste.

Les organisations syndicales membres de la Commission Paritaire de Pilotage et de Suivi de l'accord (CPPS), CFDT, FO, UNSA, CGT, Cgc-Cftc, ont pris contact afin de partager le constat et élaborer une stratégie partagée. Un rendez-vous avec la DRHMD s'imposera inévitablement. Ce RDV CPPS sera fixé très rapidement et les membres de la CPPS vous tiendront informés.

Votre actu du mois

Allègement et simplification de la communication des pièces justificatives afférentes aux frais de déplacement des agents publics.

Le décret 2024-746 du 6 juillet fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des agents de l'état, vient répondre à une revendication de l'UNSA qui demandait un allègement de ces procédures.

Ce décret prévoit le principe général de non conservation des justificatifs de frais de repas et précise que les pièces justificatives d'hébergement doivent être conservées par l'agent pendant un an et transmises à l'ordonnateur seulement sur demande express.

L'UNSA approuve cet allègement tant pour les agents que pour les services de gestion. L'UNSA Défense rappelle que ce texte de portée « Fonction Publique de l'Etat » ne saurait souffrir d'une lecture partisane qui constituerait inévitablement un excès de zèle... de fait illégal.



Congés payés et arrêt maladie : du nouveau !

Avant le 24 avril 2024, il n'était pas possible d'acquérir des jours de congés payés durant un arrêt de travail d'origine non professionnelle.

Depuis le 24 avril 2024, le salarié en arrêt de travail en raison de maladie ordinaire (accident ou maladie d'origine non professionnelle) est en droit d'acquérir des congés payés, conformément au droit européen.

Il convient de distinguer les situations selon l'origine de l'arrêt maladie :

► **Lorsqu'un salarié est en arrêt de travail du fait d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle, il acquiert 2,5 jours de congés payés par mois (mais pas de jour ARTT), dans la limite de 30 jours ouvrables par période de référence (soit 5 semaines par an) ;**

► **Lorsqu'un salarié est en arrêt de travail du fait d'un accident ou d'une maladie d'origine non professionnelle, il acquiert 2 jours de congés par mois, dans la limite de 24 jours ouvrables par période de référence (soit 4 semaines par an).**

L'acquisition de congés payés est désormais possible pour toute la durée de l'arrêt maladie, sans limite de durée. **Un agent en poste qui n'a pas pu poser tous ces congés en raison d'une maladie ou d'un accident d'origine non professionnelle pourra les reporter pendant 15 mois.**



L'UNSA considère que cette loi conforme au droit européen est une avancée majeure et met un terme à l'assimilation de l'arrêt maladie à un temps de repos, cette période est désormais assimilée à du temps de travail effectif.

Décret prévoyance

Il porte le numéro 2024-678 et a été publié au JO du 5 juillet 2024. **Ce décret fixe le régime de protection sociale complémentaire de prévoyance dans la Fonction Publique de l'Etat et prévoit la couverture des agents en matière d'incapacité, d'invalidité et de décès.**

L'UNSA Défense entamera les négociations avec le MinArm pour une application aux agents civils au sein de la CPPS avec les autres élus de cette commission. Nous y reviendrons bien sûr au fur et à mesure dans votre « Lettre UNSA Défense » mais l'UNSA entend d'abord revoir les conditions de mise en œuvre de l'accord en santé, accident, maternité (article page précédente) avec les autorités du Ministère et le prestataire du marché.

Néanmoins, ce décret permettra la mise en œuvre d'une mesure attendue : l'amélioration des conditions de prise en charge des agents contractuels. **En effet, conformément à l'article 3-2 de l'accord interministériel du 20 octobre 2023, l'Etat s'engage à mettre en œuvre les dispositions pour permettre la subrogation des indemnités journalières de sécurité sociale...** actuellement un casse-tête de gestion et une difficulté supplémentaire qui vient se rajouter aux problèmes de santé des agents.

L'UNSA Défense accueille favorablement cette mesure que l'ensemble de nos représentants en CCPU comme en CPS/ICT n'ont eu de cesse de rappeler.



Effacement

La situation des femmes afghanes continue de se détériorer sous les yeux du monde entier. Selon une loi prise par le régime des Taliban fin août, les femmes ne peuvent plus faire entendre leur voix en public, chanter ou lire à haute voix.

Dans un des pays parmi les plus pauvres du monde, le seul droit laissé aux femmes et filles afghanes est celui de respirer... et encore.

Sous le hashtag **#LetUsExist#** (« Laissez-nous exister »), des dizaines de femmes se sont filmées en train de chanter, protestant en ligne contre cette nouvelle loi liberticide.

Le monde va-t-il se diriger vers une acceptation de cette situation ?